

## **ASSEMBLÉE DU 22 février 2018**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 22 février 2018 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Sont absents :

Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. Jean-François Parent soulève la question du bruit près de sa résidence, située tout près du terminus des Galeries d'Aylmer. Il mentionne que durant les fins de semaine, les autobus arrivent trente (30) minutes avant l'heure de départ, et ce, malgré des départs prévus aux heures. La directrice générale répond qu'une solution sera présentée sous peu.

M. Michel Darveau, usager de la STO, se plaint d'erreurs que présenterait l'application Infobus. Mme Thiffeault mandate un représentant de la Société de le rencontrer afin de discuter des problèmes soulevés.

CA-2018-019

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
  
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2018
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 2018

3. **Direction générale**
  - 3.1 Remerciements à Mme Renée Lafrenière, directrice du Développement, du marketing et des communications
4. **Direction - gestion de projets**
  - 4.1 Grilles d'évaluation et de pondération des propositions – services professionnels – projet Rapibus
5. **Direction des finances**
  - 5.1
6. **Direction développement, marketing et communications**
  - 6.1
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Octroi de contrat - acquisition de boîtes de perception pour autobus 40 pieds hybrides - livraison 2018
  - 7.2 Octroi de contrat – services professionnels pour effectuer le relevé d'actifs et l'amélioration des fiches de cadencage et des procédures d'accès aux espaces clos
8. **Direction des ressources informationnelles**
  - 8.1
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1
10. **Direction de l'approvisionnement**
  - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

CA-2018-020

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2018  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-021

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 février 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-022**

**Remerciements à Mme Renée Lafrenière, directrice du Développement, du marketing et des communications**

---

ATTENDU QUE Mme Renée Lafrenière, directrice du Développement, du marketing et des communications quitte la Société pour prendre sa retraite, après plus de trente-quatre (34) années de service;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil d'administration offrent leurs plus sincères remerciements à Mme Lafrenière pour l'ensemble de son service à la Société et, particulièrement, pour son important apport à titre de directrice du Développement, du marketing et des communications pour la période allant du 28 novembre 1983 au 23 février 2018.

**CA-2018-023**

**Grilles d'évaluation et de pondération des propositions – services professionnels – projet Rapibus**

---

ATTENDU QU'une série de mandats pour des services professionnels seront requis pour la réalisation de projets en lien avec le prolongement du corridor Rapibus;

ATTENDU QUE pour octroyer de tels mandats, la Société choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les grilles d'évaluation et de pondération qui seront utilisées pour l'évaluation des propositions pour les mandats suivants :

- Les mandats d'ingénierie pour plans et devis avec ou sans surveillance ainsi que les mandats d'ingénierie de surveillance des travaux;
- Les mandats reliés aux travaux d'environnement;
- Les mandats d'étude de circulation, d'étude de réseaux et des systèmes de transport intelligents;
- Les mandats de gestion de projets;
- Les mandats d'analyses de laboratoire, contrôles et essais des matériaux en chantier.

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE soient approuvées les grilles d'évaluation et de pondération des propositions pour services professionnels en lien avec le prolongement du corridor Rapibus, telles que décrites à l'Annexe A, le tout faisant partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-024

**Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception pour autobus 40 pieds hybrides – livraison 2018**

---

ATTENDU QUE la Société prévoit recevoir neuf (9) autobus hybrides 40 pieds en 2018;

ATTENDU QUE les boîtes de perception qui équipent les nouveaux autobus doivent être compatibles avec le système actuel de vidange des boîtes de perception;

ATTENDU QU'il n'existe qu'un seul fournisseur pouvant fournir ce type de boîte de perception, à savoir, Les Industries T.A.G. Rive-Sud inc.;

ATTENDU QUE la Société ne possède aucune boîte de perception en surplus pour effectuer les entretiens sur celles-ci et qu'en conséquence, il y a lieu d'acquérir quatre (4) boîtes de perception supplémentaires;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été négociée avec Les Industries T.A.G. Rive-Sud inc. pour la fourniture de treize (13) boîtes de perception pour équiper les neuf (9) autobus qui seront livrés à la fin 2018 et quatre (4) qui serviront pour les besoins du Service de l'entretien;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de treize (13) boîtes de perception pour les autobus 40 pieds hybrides de 2018 se chiffre à 193 175,40 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-016;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de treize (13) boîtes de perception, dont neuf (9) pour les autobus 40 pieds hybrides qui seront livrés en 2018 et quatre (4) boîtes supplémentaires pour les besoins du Service de l'entretien, soit octroyé à Les Industries T.A.G. Rive-Sud inc., au montant de 193 175,40 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2018-025

**Octroi de contrat – services professionnels pour effectuer le relevé d'actifs et l'amélioration des fiches de cadencage et des procédures d'accès aux espaces clos**

---

ATTENDU QUE la Société désire octroyer un contrat de services professionnels ayant pour objet d'effectuer le relevé et l'identification des équipements et d'améliorer le système de cadencage et des procédures d'accès aux espaces clos, le tout étant lié aux infrastructures bâtiment et réseau de la Société;

ATTENDU QUE dans le but d'octroyer ce contrat, un appel d'offres public a été lancé le 27 janvier 2018 et que le 16 février 2018, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Firme</b>	<b>Montant taxes en sus (\$)</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Cosmel, Gatineau	487 600 \$	2.71	1
WSP Canada inc., Gatineau	480 784 \$	2.67	2
Bouthillette Parizeau inc., Gatineau	572 800 \$	2.28	3

ATTENDU QUE la firme Cosmel a obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2018-020;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
 APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat de services professionnels pour effectuer le relevé d'actifs et l'amélioration des fiches de cadencement et des procédures d'accès aux espaces clos soit octroyé à la firme Cosmel, au montant de 560 618 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2018-026**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
 APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
 ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 25.

Adoptée à l'unanimité

.....  
 Myriam Nadeau,  
 Présidente

.....  
 Richard Vézina,  
 Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 22 février 2018**